



Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire

Instruments de gouvernance

Un instrument juridique :
Acte additionnel A/SA.2/02/13
créant la Réserve régionale

Un organe de décision :
Comité de Gestion et son Bureau
exécutif

Un organe technique :
l'Unité Technique de Gestion de la
Réserve, une Division au sein de l'ARAA

Un organe d'information :



**Des procédures claires et
transparentes pour chaque opération
(Manuel de procédures)**

